

(N° 15.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1876.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre de l'exercice 1877.

*(Voir le N° 103, session 1875-1876, les N° 4 et 43, session 1876-1877,
de la Chambre des Représentants, et le N° 7 du Sénat.)*

Présents: MM. COGELS, Vice-Président, BISCHOFFSHEIM, le Baron VAN CALOEN,
DEVADDER, TERCELIN, et le Baron BETHUNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Aucune observation ne s'est produite dans le sein des sections de la
Chambre des Représentants sur ce Budget.

La Section centrale a été aussi d'avis d'en proposer l'adoption à la Chambre
des Représentants.

Celle-ci, dans sa séance du 14 décembre dernier, l'a voté sans lui faire subir de
modifications et à l'unanimité de ses membres présents.

Ce Budget qui s'élève à la somme de deux cent soixante-treize millions soixante-
neuf mille francs (273,069,000 francs), a été approuvé, à l'unanimité, par votre
Commission des Finances, qui a l'honneur, Messieurs, de vous en proposer
l'adoption.

Le Rapporteur,
Baron PAUL BETHUNE.

Le Vice-Président,
J. COGELS-OSY.